

LA NÉCESSAIRE INSERTION DES AIDANTS

RESSOURCES HUMAINES Mineur il y a vingt ans, le sujet des aidants va devenir explosif dans les années à venir. Il prend de l'ampleur pour les entreprises confrontées à des collaborateurs de plus en plus mobilisés pour aider leurs proches. Une problématique qui intervient dans un marché de l'emploi structurellement tendu.

MURIELLE WOLSKI

L'autrice de ces lignes est concernée au premier chef : je suis moi-même aidante. Mon aidée à moi : ma maman, suite à un accident vasculaire-cérébral (AVC) survenu un lundi de Pâques. C'était en 2019. Depuis, des hauts, des bas. Perte de la mobilité, et maintenant de la parole. Cette situation est loin d'être isolée. Les aidants constituent un club très ouvert. D'après les statistiques fournies par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) publiées en février

2023, 9,3 millions d'aidants sont recensés en France. « Peu ou prou, un actif sur cinq est aujourd'hui concerné, souligne Thierry Calvat, cofondateur du think tank nommé Cercle Vulnérabilités et Société. La moitié seulement des aidants se déclarent comme tels. À l'horizon 2030, le taux passera à un actif sur quatre. » 2030, c'est demain. Un vrai raz-de-marée se profile.

Petit à petit, la problématique des aidants en entreprise gagne en visibilité. Mise en place en 2010, la journée nationale des aidants – qui a lieu chaque année le 6 octobre – fait son effet. La

dernière conférence du Club Landoy – qui fédère 27 entreprises – a ainsi été suivie par 7 000 internautes, avec une nouvelle mobilisation prévue en février 2025. « 79% des DRH pensent que cela coûte moins cher d'agir que de ne rien faire », note Sibylle Le Maire, la fondatrice. À la tête de Tilia, cabinet conseil dédié, Christine Lamidel a assuré une cinquantaine de prises de parole en 2024. « Aujourd'hui, les entreprises nous sollicitent, explique-t-elle. La situation s'est inversée par rapport à l'avant covid. » En cinq ans, une trentaine d'entre elles ont ainsi été accompagnées, avec 150 000 bénéficiaires à la clé en 2023. Selon Tilia, 64% des boîtes disent avoir mis des actions en place. « Quand on creuse, il s'agit d'une conférence, détaille-t-elle. Ce n'est pas suffisant. L'"aidance" est un sujet parmi d'autres. » Autres données : six responsables des ressources humaines sur dix estiment que le sujet ne fait pas partie du dialogue social ; 40% rencontrent des difficultés à se saisir du sujet.

DES INDEMNITÉS MAIS PAS DE SALAIRE. Pourtant, le cadre en droit existe. « La notion juridique des aidants s'étoffe depuis dix ans, commente Aliénor Chalot, avocate au sein du cabinet toulousain Kopper. Ce sont



TROIS QUESTIONS À...

« C'est la variable d'ajustement d'un système »

DR HÉLÈNE ROSSINOT, auteur du « Guide du proche aidant » (éditions Pocket)

Votre profil sur LinkedIn mentionne « médecin des aidants ». Vous les ciblez particulièrement ?

J'ai découvert le sujet par hasard. Interne, en septième année de médecine, j'intervenais dans le cadre des hospitalisations à domicile, persuadée de ne voir alors que des patients et des infirmières. Or il y avait plein de proches. Que disaient-ils ? Rien de scientifique ne s'écrivait sur eux. J'en ai fait ma spécialité. J'y ai consacré ma thèse de médecine il y a dix ans.

Qu'en est-il depuis ? La fac de médecine s'intéresse-t-elle aux aidants ?

Ce n'est toujours pas inscrit dans le programme de médecine. C'est « fac dépendant ». Rien dans le tronc commun. Tout dépend de la spécialité et du patron. En gériatrie, bien sûr, on en parlera. La seule chose qui progresse est la

connaissance du mot aidant. Mais entre mes débuts et aujourd'hui, la situation est incomparable. Cela dit, on partait de zéro. Les aidants constituent la variable d'ajustement d'un système qui va demander que l'on se repenche sur lui. Les entreprises avancent plus vite que les professionnels de santé, noyés dans la mécanique. Les dirigeants de boîtes ont évolué à une vitesse surprenante.

Quel est l'état des lieux chez les pays voisins ?

Le Royaume-Uni est le pays le plus avancé. La première association y a été créée dans les années 60. Cinquante ans d'écart, cela fait beaucoup. Cela se ressent. Aux États-Unis, c'est autre chose : il n'y a pas encore de congé maternité. Aujourd'hui, si les aidants ont peur d'être mis à l'écart, il importe de changer le regard, et après de prendre les mesures associées.